

DIVISION DU COMMERCE
MONDIAL - GATT

Berne, le 11 décembre 1990

787.0.3

Cycle de l'Uruguay :
Conférence ministérielle du 3 - 7 décembre 1990 à Bruxelles¹⁾²⁾

I. Généralités

1. Appréciation générale

La réunion ministérielle de Bruxelles n'a pas abouti. Le cycle de l'Uruguay reste néanmoins en vie. L'espoir demeure que cette négociation, qui dure depuis plus de quatre ans, puisse être conclue d'ici deux mois par un paquet de résultats substantiels. Cela grâce à quelques progrès importants accomplis à Bruxelles dans les secteurs non-agricoles et en dépit de l'impossibilité d'y réaliser la percée décisive.

Parallèlement aux négociations, s'est tenu un débat général au cours duquel le Chef de la Délégation suisse, M. le Conseiller fédéral Delamuraz (CFD) est intervenu pour souligner l'importance d'aboutir, notamment sur le front des règles, des nouveaux sujets, de l'accès au marché et de l'agriculture. Il a également proposé que la relation entre l'environnement et le commerce fasse dorénavant partie des travaux du GATT. Ses collègues de l'AELE l'ont appuyé sur ce point.

Que s'est-il passé à Bruxelles ? Dès avant la réunion ministérielle, la négociation d'ensemble était bloquée sur le dossier agricole. Les Etats-Unis et les pays agro-exportateurs du groupe de CAIRNS refusaient d'entrer en négociation, jugeant l'offre communautaire trop faible. Cette situation ne s'est pas fondamentalement modifiée tout au long de la semaine bruxelloise.

1) Délégation suisse ; Annexe 1

2) Ce rapport a été rédigé sur la base des contributions des membres de la délégation suisse.

-2-

En effet, le Conseil des ministres de la CE, qui a siégé plusieurs fois durant la Conférence, n'a pas autorisé la Commission à dépasser le mandat de négociation reflété dans l'offre agricole communautaire. Toute modification de la politique agricole commune lui paraissait pour l'instant inacceptable. Il apparaissait dès lors difficile de modifier fondamentalement les paramètres de la négociation, cela même si la CE a accepté jeudi d'entrer en matière sur des engagements spécifiques dans les trois volets de la négociation agricole (réduction du soutien interne, réduction des subventions à l'exportation et amélioration de l'accès au marché, ces deux derniers volets n'ayant joué qu'un rôle insignifiant dans l'offre de la CE). Bruxelles a ainsi conduit au moins à une percée méthodologique dans le secteur agricole. Pour les Etats-Unis et le groupe de Cairns, il s'agissait pourtant là d'un progrès insuffisant. Celui-ci n'aurait pas, en effet, entraîné obligatoirement à lui tout seul une réforme de la politique agricole commune de la CE (PAC). C'est pourquoi les agro-exportateurs ont rejeté la poursuite de la négociation durant la nuit de jeudi à vendredi.

La tendance est claire : la négociation ne pourra aboutir sans un accord substantiel sur le dossier agricole. Ce que Montréal, en décembre 1989, a déjà esquissé, Bruxelles le confirme : le Round reste l'otage du dossier agricole.

A Bruxelles, la CE a montré, sous l'influence prédominante de la France, son unité dans le refus des pressions politiques et médiatiques des Etats-Unis et du Groupe de CAIRNS. Elle portera toutefois aux yeux de beaucoup, avec le Japon et la Corée, la responsabilité de l'échec bruxellois. En insistant dès la première heure à la fois sur la nécessité d'entrer en négociation sur les trois volets du dossier agricole et sur celle de négocier des règles du GATT claires et précises, permettant de tenir compte des facteurs non économiques de l'agriculture, la Suisse a réussi à défendre sa position, sans se laisser placer sur le banc des accusés. Sa position deviendra néanmoins beaucoup plus délicate et plus exposée lorsque la négociation s'attaquera au "détail", c'est-à-dire notamment aux engagements chiffrés de réduction du soutien. Cette négociation aura lieu à Genève dans les deux mois qui viennent.

Le Directeur général du GATT, Arthur Dunkel, qui a reçu le mandat (cf. déclaration de clôture, Annexe 2) de débloquer la crise agricole dans les semaines qui viennent ne pourra réussir que si la CE, mais aussi d'autres pays, sont prêts à améliorer substantiellement leurs offres. Ayant démontré qu'elle ne cède pas devant la pression médiatique dans un forum réunissant quelque 2000 négociateurs et plus de 1000 journalistes, la CE pourrait, selon certains de nos collègues français, assouplir sa position dans les semaines à venir puisqu'elle a renforcé sa position vis-à-vis du monde rural et qu'elle ne désire pas porter la responsabilité d'un échec définitif de la négociation. S'ajoute à cela que même les Français admettent en privé que la politique agricole commune de la CEE finira par devoir être réformée.

Il apparaît ainsi de plus en plus probable que si la négociation réussit dans les deux mois qui viennent - et elle doit réussir de l'avis unanime de tous les ministres présents à Bruxelles - le prix pour la Suisse a de fortes chances d'être des réformes agricoles qui iront au-delà de son offre actuelle. Il nous faut de ce fait accélérer d'urgence le processus de réforme de notre politique agricole, processus que le Conseil fédéral a déjà entamé.

Dans les quatorze autres domaines de la négociation, des travaux intenses ont permis de réaliser des progrès :

En matière d'accord sur les services, la Suisse, le Canada, le Japon et la Suède ont introduit une proposition d'annexe sectorielle sur les services financiers. CFD a lui-même présenté ce texte à la conférence mardi dernier. De plus, huit pays se sont joints à la Suisse et aux Etats-Unis pour soumettre des offres d'engagements initiaux de libéralisation concrète dans différents secteurs des services. Une négociation aura lieu à cet effet dès 1991, une fois que le Round sera terminé.

Dans le secteur des services, la principale difficulté était la suivante: sous la pression d'intérêts particularistes de différents secteurs (notamment transports et télécommunications), les Etats-Unis avaient diminué leurs ambitions. Ils voulaient réduire la portée de la clause de la nation la

plus favorisée. Un tel affaiblissement leur aurait permis de conclure des accords bilatéraux sans faire bénéficier les autres parties à l'Accord général des libéralisations ainsi obtenues. Cela était inacceptable pour de nombreux pays de petite et moyenne dimension comme la Suisse. Un assouplissement de la position des Etats-Unis sur ce point est intervenu durant la dernière nuit et constitue un progrès important. La percée définitive sur les services n'a néanmoins pu être réalisée faute de progrès en matière agricole.

Dans la propriété intellectuelle, les travaux ont beaucoup progressé à Bruxelles. Il s'agit maintenant de préserver l'acquis favorable à la Suisse. Restent essentiellement les problèmes suivants à régler au niveau ministériel :

- l'ancrage de l'accord sur la propriété intellectuelle dans le système du GATT: pour la Suisse et les autres pays industrialisés, cet ancrage est essentiel. Le résultat dépend toutefois des résultats agricoles.
- la possibilité d'exclure de la brevetabilité des domaines de la technologie: avec d'autres pays industrialisés, la Suisse veut obtenir la protection obligatoire des produits pharmaceutiques dans une quarantaine de pays, ainsi que la protection des inventions dans les domaines de la biotechnologie et du génie génétique. L'exclusion des inventions contraires aux bonnes moeurs et à l'ordre public et la possibilité d'exclure les variétés végétales, mais de les protéger par un système sui generis sont suffisantes. Ce point vital pour la Suisse, comme exportateur et comme centre de recherches, ne pourra être réglé de manière satisfaisante pour elle qu'avec un résultat substantiel dans l'agriculture et les textiles.
- la durée des brevets : pour la Suisse et pour les autres pays industrialisés, il est nécessaire de fixer une durée de vingt ans. Les pays en développement, l'Australie et la Nouvelle-Zélande ne feront cette concession que s'il y a un résultat agricole satisfaisant pour eux.

Dans les règles, Bruxelles a permis de conclure la négociation sur les règles d'origine et sur les inspections avant embarquement ainsi que de progresser dans les sauvegardes. Peu

de progrès en revanche en matière de subventions et d'antidumping, où un processus de négociation a toutefois pu être lancé sous présidence suisse.

Dans l'accès au marché, Bruxelles a permis un accord de principe sur le démantèlement tarifaire pour le secteur des produits pharmaceutiques. Le climat morose de la conférence n'a pas permis de progrès significatifs dans le secteur des produits tropicaux. De plus, le paquet tarifaire d'ensemble actuellement sur la table est encore très modeste, notamment à cause du manque de progrès dans l'agriculture.

Dans les textiles, les consultations ministérielles ont permis de jauger la marge de manoeuvre de chaque participant. Cette négociation pourra aboutir rapidement, dès qu'il y aura déblocage sur l'agriculture. Elle permettra la réintégration de ce secteur dans le GATT.

Ne pouvant réaliser la percée agricole, le Président uruguayen Gros-Espiell a annoncé le vendredi à 14 heures la prolongation de la négociation. Dès avant la fin de l'année, le directeur général Dunkel mènera des consultations pour tenter le déblocage agricole, de manière à permettre une intensification, dès janvier, du processus de négociation dans tous les domaines. Cette négociation aura lieu au niveau des hauts fonctionnaires. Une clôture du Round en février est ainsi envisageable. Il n'a pas été décidé si cette clôture requerrait une nouvelle réunion ministérielle.

Dans tous les domaines de la négociation et à tous les niveaux, la Suisse a joué un rôle particulièrement actif et constructif.

2. Débat général

Le débat général fut marqué par le fait que chacun, y compris les pays d'Europe de l'Est et les PVD, s'attache à reconnaître les mérites de l'ouverture au commerce mondial, des réformes économiques libérales, du respect des signaux du marché. Si ces déclarations paraissent contraster avec les résultats atteints réellement, il ne faut pas y voir d'hypocrisie, mais plus probablement la difficulté de faire coïncider le caractère national des réformes et des politiques mises en oeuvre avec la co-

opération internationale dans laquelle elles doivent s'encadrer.

Bien que des délégations majeures comme la CE et l'Inde se soient montrées sur la défensive, l'immense majorité des participants soulignèrent leur volonté d'aboutir dans tous les domaines, et à Bruxelles encore. Il faut se réjouir de ces prises de position qui sont conformes, en fait, à l'ardeur montrée par tant de participants qui contribuèrent aux travaux de ces quatre dernières années.

Il est donc certain, en ce sens, que le terreau existe pour qu'une coopération fertile en matière d'échanges, conforme aux conditions de cette fin de siècle, se mette en place. Il n'en reste pas moins que les réticences de certains, la précipitation des autres, et le très réel fossé qui sépare les pays les plus pauvres du reste de la planète, ont constitué cette fois encore un obstacle qui ne put être franchi que partiellement.

Déclaration de la Suisse

Dans sa déclaration (Annexe 3), CFD rappela qu'il s'agissait d'opérer ensemble les percées politiques nécessaires pour répondre aux défis lancés à Punta del Este, le défi de la concurrence, celui de l'intégration économique et celui du rattachement plein et entier du monde en développement au système d'échange mondial.

CFD s'arrêta notamment sur les quatre fronts principaux de la négociation (sans négliger les autres) :

- le renforcement des règles;
- l'introduction des "nouveaux sujets", en particulier la propriété intellectuelle et les services;
- l'accès au marché;
- l'agriculture, à propos de laquelle il ne fallait pas casser le réel processus de réforme en cours par des demandes exagérées et irréalistes de libéralisation totale.

Il conclut sur la complémentarité entre commerce, développement et protection de l'environnement, la Suisse s'appêtant à introduire un projet de décision sur la relation entre l'environnement et le commerce.

Autres déclarations nationales

Etats-Unis : Dans une brève intervention, l'Ambassadeur Carla Hills, USTR, souligna qu'il s'agissait, aux yeux des USA, de la dernière semaine de l'Uruguay Round et mit un très fort accent sur l'agriculture, le rejet à ce sujet du "rebalancing", la nécessité de la tarification et la condamnation de l'attitude de "quelques pays". Les Etats-Unis mentionnèrent également l'importance des domaines de l'accès au marché, des textiles, des TRIPS et des services. Dans ces derniers domaines, ils insistèrent sur la nécessité d'une ouverture généralisée.

Australie : M. Neal Blewett, Ministre des négociations commerciales, insista sur la responsabilité de la Communauté dans les négociations agricoles et condamna son attitude, faite "d'inflexibilité et d'indifférence"; il souligna l'importance des services, regretta la volte-face des Etats-Unis à ce sujet, et insista sur la responsabilité des grandes puissances commerçantes.

Brésil : M. Marcos de Azambaja, Secrétaire général aux Affaires étrangères, mit l'accent sur les réformes internes du Brésil, sur son intégration dans l'économie internationale et simultanément ses besoins de développement, sur son intérêt pour l'ensemble du Round, et tout particulièrement sur l'agriculture.

Argentine : M. Domingo Cavallo, Ministre des Affaires étrangères, rappela les réformes internes effectuées par son pays et souligna l'importance de l'accès aux marchés mondiaux dans l'optique d'une telle ouverture. L'agriculture, bien entendu, fut mentionnée comme l'élément-clé pour atteindre l'ensemble des buts visés.

Inde : Dans une déclaration très réservée ("We can expect only small incremental steps from these negotiations"), M. Subramanian Swamy, Ministre du commerce, passa en revue les

différents domaines de négociation pour en critiquer en général le manque de réponse aux préoccupations de développement. L'Inde illustra ainsi l'esprit essentiellement défensif (sauf pour les textiles) dans lequel elle avait participé au Round.

Hong Kong : M. John Chan, Secrétaire au commerce et à l'industrie, tout en reconnaissant les progrès effectués dans certains domaines, s'inquiéta également de l'ampleur des problèmes subsistants, y compris, par exemple, dans les textiles et les sauvegardes. Il en appela aux grandes puissances commerçantes pour qu'elles fassent preuve de leadership.

EG-Kommission: Die EG-Kommission (Vizepräsident Andriessen) hat eine optimistische Erklärung abgegeben, welche ihre Bereitschaft bestätigt, die Regeln des GATT auszubauen und zu verstärken, sowie ein multilaterales Rahmenabkommen über den Dienstleistungshandel abzuschliessen.

Im Bereich der Landwirtschaft wird darauf hingewiesen, dass alle Länder bereit sein müssen, Opfer zu erbringen. Der Handel mit Textilien ist dem normalen GATT zu unterstellen. Multilaterale Regeln müssen auf dem Gebiet des geistigen Eigentums und der Investitionen geschaffen werden. Die EG setzt sich vor allem für eine Verbesserung der Offerten im Bereich der tropischen Produkte ein.

Bis Ende Woche sollte es möglich sein, ein Paket zu schnüren, welches die Interessen der verschiedenen Parteien reflektiert. Im letzten Absatz wird darauf hingewiesen, dass die Konferenz in Brüssel nicht "das Ende der Reise ist, sondern nur ein Meilenstein auf dem gemeinsamen Weg".

Schweden: Im Vergleich zur Deklaration der EG fiel diejenige Schwedens (Frau Gradin, Ministerin für Handel) weniger positiv aus. Zwar liegt viel auf dem Tisch, was unterschrieben oder akzeptiert werden kann, doch stehen noch einige Ergebnisse in gewissen Gebieten aus. Die Regierung Schwedens hat die Zeit seit Punta del Este dafür gebraucht, ihre Industrie von der Notwendigkeit von Liberalisierungen zu überzeugen.

Es ist Aufgabe der Vertragsparteien, sich für starke Regeln im multilateralen System einzusetzen. Zu schwache multilaterale Regeln drohen, den bestehenden Marktzugang zu verschlechtern.

Gemäss Schweden gibt es zwei Szenarien: Entweder wird der Abschluss eines multilateralen Vertrages zur Stärkung und Ausweitung des Welthandels führen, oder ein Scheitern wird eine Zunahme der Arbeitslosigkeit und eine Verlangsamung des Wachstums nach sich ziehen. Umweltschutzmassnahmen müssen in den GATT-Verhandlungen berücksichtigt werden.

Japan: Als wichtiger Importeur und Exporteur setzt sich Japan (Herr Nakayama, Minister für auswärtige Angelegenheiten) für eine Stärkung der GATT-Regeln, für die Etablierung von Regeln in den neuen Bereichen (Schutz des geistigen Eigentums, Dienstleistungen und Investitionen) sowie für eine Verbesserung des Marktzuganges ein. Japan sucht eine realistische Lösung in der Landwirtschaft. Schliesslich muss in den Antidumping-Verhandlungen eine konstruktive Kompromisslösung gesucht werden.

Japan hat die Initiative ergriffen, seinen Binnenmarkt weiter zu öffnen. Der gemeinsame Feind der Vertragsparteien ist der Protektionismus in seinen vielfältigen Erscheinungsformen. Durch den erfolgreichen Abschluss der Uruguay-Runde soll dieser Feind besiegt werden.

Staaten Mittel- und Osteuropas: Die Staaten Mittel- und Osteuropas (Jugoslawien, Rumänien, Polen, CSFR) sprechen sich positiv zu den Entwicklungen im GATT aus und wollen ein starkes multilaterales Handelssystem.

Polen, Rumänien und Jugoslawien unterstreichen die Schwierigkeiten, die beim Uebergang von der Plan- zur Marktwirtschaft entstehen. In den neuen Bereichen muss für genügend Flexibilität gesorgt werden. Jugoslawien weist darauf hin, dass es ein europäisches Entwicklungsland ist.

Länder Afrikas: Die Länder Afrikas sprechen sich nicht sehr positiv über den bisherigen Verlauf der Uruguay-Runde aus. Wichtige Korrekturen müssen vorgenommen werden, damit das Resultat der Verhandlungen akzeptabel wird.

Verbesserter Marktzugang ist eine Priorität für die Länder Afrikas.

In den Verhandlungen über institutionelle Aspekte besteht ein Ungleichgewicht zwischen Rechten und Pflichten. Die Rechte betreffend Ausnahmen im Falle von Zahlungsbilanzschwierigkeiten dürfen nicht verwässert werden. Die Länder Afrikas kritisieren den Einbezug der TRIPS und TRIMS. Bei den Dienstleistungen muss die Arbeitsmobilität Aufnahme ins Rahmenabkommen finden.

Diese Länder verlangen insbesondere:

- verbesserten Marktzugang;
- den Abbau bestehender Restriktionen im Textilbereich;
- die Unterstützung der Landwirtschaft in den Entwicklungsländern
- freien Marktzugang für die am wenigsten entwickelten Länder.

Die Länder Afrikas verlangen, dass der Verschuldungsproblematik und den speziellen Bedürfnissen der Entwicklungsländer Rechnung getragen wird.

ASEAN : Dans une déclaration relativement dure, M. Arifin Sirigar, Ministre indonésien du commerce, parlant au nom des pays de l'ASEAN, a montré du doigt les deux grands responsables à ses yeux de la situation de crise dans laquelle se trouve le Round. Relevant que l'avenir des pays de l'ASEAN est étroitement lié à un système commercial international ouvert et juste, l'orateur a souligné les mesures de libéralisation unilatéralement entreprises par les pays de l'ASEAN et a souhaité que le secteur des textiles soit pleinement intégré au GATT d'ici à l'an 2000. L'ASEAN espère un renforcement des règles du GATT, qui ne doit cependant pas se faire au détriment du processus d'intégration de certains pays. Enfin, les résultats dans les nouveaux sujets devront tenir compte des objectifs de développement propres aux pays de l'ASEAN.

Egypte : Parlant au nom de l'Egypte, M. Youssi Mustafa, Ministre de l'économie et du commerce extérieur, a insisté sur l'importance du traitement spécial et différencié pour les pays

en développement. Textiles, agriculture et produits tropicaux font partie des sujets auxquels l'Égypte porte un intérêt particulier. En ce qui concerne la forme finale des résultats du Round, l'Égypte, se référant à la déclaration de Punta del Este, estime que les décisions dans les divers secteurs (biens, services, TRIPS et TRIMS) doivent rester juridiquement séparées.

Chine : La déclaration chinoise, faite par M. Shen-Juenren, vice-Ministre des relations économiques extérieures et du commerce, a mis l'accent sur la nécessité de libéraliser rapidement le commerce des textiles et d'intégrer ce secteur au GATT le plus tôt possible. Des règles dans les TRIPS et les TRIMS ne seront acceptables que dans la mesure où elles respectent les souverainetés nationales, mais aussi les différences entre les niveaux de développement économique des divers pays.

Canada : Pour M. John Crosbie, Ministre canadien du commerce extérieur, l'action politique est la clé du succès du Round. Tout le monde doit donc être prêt à bouger. M. Crosbie a ainsi mis l'accent sur les engagements pris par le Canada dans le domaine des services (proposition dans le secteur des services financiers et engagements initiaux pour toute une gamme de services). L'agriculture demeure bien sûr un thème prioritaire. M. Crosbie a enfin appelé de ses vœux la création d'une organisation multilatérale du commerce (MTO), chargée de l'administration des accords issus de l'Uruguay Round.

3. Kontakte zur Wirtschaft

Nachdem schon vor Konferenzbeginn mit involvierten Dachverbänden eine permanente Erreichbarkeit organisiert worden war, ging es während der Konferenz vor allem darum, die interessierten Kreise regelmässig zu informieren und, soweit Substanzfragen anstanden, zu konsultieren.

Aus dem Industriebereich verfolgten die Herren Veyrassat vom Vorort, Stamm (Vorort, Gruppe geistiges Eigentum) und Cueni von der Interpharma die Verhandlungsentwicklung aus nächster Nähe und konnten die Verhandlungsdelegation nach Bedarf zeitverzugslos beraten. Auch die Herren Ehrler, Dupraz und Bötsch vom schweizerischen Bauernverband hielten sich in Brüssel auf und

pflégten täglich direkte Kontakte mit der Verhandlungsdelegation. Die schweizerischen Hilfswerke hatten in der Person von Herrn Carera einen Beobachter in Brüssel.

Dieses Verbindungsnetz hat sich bewährt und ist auch künftig, allenfalls noch verfeinert vorzusehen.

II. Zu den einzelnen Verhandlungsgebieten

1. Accès au marché

A la veille de la réunion ministérielle de Bruxelles, il n'avait pas été possible de ficeler un paquet de résultats dans le domaine de l'accès au marché, notamment les tarifs et les mesures non tarifaires. Cela essentiellement pour les trois raisons suivantes :

- le blocage de la négociation agricole et l'absence d'offres détaillées concernant les mesures à la frontière ne permettaient pas de finaliser les négociations bilatérales avec certains agro-exportateurs;
- les divergences persistantes entre les Etats-Unis et la CE sur l'approche de la négociation freinaient l'avancement des négociations dans le domaine industriel: les Etats-Unis, soutenus par le Canada et le Japon, poussaient en faveur de l'élimination des droits de douane dans des secteurs où ils sont compétitifs (approche sectorielle), tandis que la CE et, dans une moindre mesure les pays de l'AELE, demandaient à leurs partenaires des réductions tarifaires minimales dans tous les secteurs en contrepartie de l'élimination de droits dans certains d'entre eux;
- la mise sur la table tardive des offres de certains participants (certains PVD, Etats-Unis) et le nombre accru de participants dans la négociation par rapport au Tokyo Round ne permettaient pas de conclure l'ensemble de la négociation de détail avant la réunion de Bruxelles.

A Bruxelles, ni les conditions ni la volonté politique n'étaient réunies pour faire avancer cette négociation de façon

décisive. Une activité négociatoire intense au niveaux bi-, pluri- et multilatéral a cependant permis de concrétiser quelques éléments d'un paquet final potentiel en matière d'accès au marché. Ainsi, il a été notamment possible :

- de finaliser la forme d'un Protocole sur les tarifs douaniers (seule l'Inde maintient encore une réserve sur la période d'échelonnement des réductions tarifaires),
- de se mettre d'accord sur le principe d'une période de mise en vigueur plus courte pour les concessions en matière de produits tropicaux,
- de concrétiser l'essentiel d'un accord d'élimination des droits de douane dans le secteur des produits pharmaceutiques (les questions qui restent à résoudre sont de nature avant tout technique),
- d'avancer les négociations sur la couverture d'un accord possible d'harmonisation des tarifs et d'élimination des mesures non tarifaires dans le secteur de la pétrochimie et dans celui des matières plastiques,
- de faire quelques progrès mineurs dans les négociations bilatérales avec certains pays (Japon, Mexique, Costa Rica, Colombie).

Aucun progrès n'a cependant été fait concernant les autres propositions sectorielles qui ont été mises sur la table (textiles (CE), bois et papier (USA, Canada), métaux non ferreux (Canada, USA), acier (USA), matériel de construction (USA), électronique (USA)).

Pour pouvoir terminer cette négociation, il sera nécessaire d'en préciser les paramètres afin d'atteindre un résultat substantiel et équilibré. Ces paramètres devront inclure notamment les trois points suivants : l'approche sectorielle, la concrétisation des objectifs de Montréal, le traitement des PVD (consolidations).

2. Textiles et vêtements

Le commerce international des textiles et vêtements est régi, depuis 1974, par l'Accord multifibres (AMF). Afin de mettre fin à ce régime contraire au GATT, les Ministres ont donné mandat, à Punta del Este, il y a quatre ans, de "définir des modalités qui permettraient d'intégrer finalement ce secteur au GATT". Les Ministres ont trouvé à Bruxelles un projet d'Accord qui a donné suite à ce mandat. La tâche consistait, pour eux, à prendre les engagements politiques spécifiques pour permettre la mise en oeuvre de l'Accord sur des bases économiques réalistes.

Bruxelles a permis de sonder ces engagements politiques finaux. Ce processus a eu lieu grâce à d'intenses consultations ministérielles du Président du Groupe, M. Abouyoub (Maroc), avec une série de délégations, dont la Suisse. A cette occasion, le Conseiller fédéral Delamuraz a mis l'accent sur l'importance des textiles dans le paquet politique de l'Uruguay Round pour un bon nombre d'économies en développement et a indiqué l'engagement de la Suisse de poursuivre ses efforts pour un résultat satisfaisant dans ce domaine aussi.

Bruxelles avait pour objectif de répondre à quatre questions :

- Quel doit être le point de départ pour l'intégration du commerce des produits textiles au GATT ? Les pays en développement, notamment l'Inde, le Pakistan et, dans une certaine mesure, les pays de l'ASEAN défendaient le point de vue d'une réduction substantielle de la liste des produits qui feront l'objet d'une intégration pendant la mise en oeuvre de l'Accord. Les grands pays importateurs se sont opposés à une telle réduction, acceptant cependant d'intégrer un nombre plus important de produits dès le premier jour de l'Accord. La Suisse a défendu la nécessité d'éliminer certains produits spécifiques de la liste et d'augmenter les montants des produits dont le commerce sera soumis au GATT aux diverses étapes du processus d'intégration.
- Quel doit être le degré d'augmentation de l'accès au marché accordé progressivement jusqu'au démantèlement complet des restrictions actuellement en place ? Les pays exportateurs

tenaient à ce que cet accroissement soit significatif et donc que les chiffres figurant dans le projet d'Accord soient sensiblement augmentés. Les grands importateurs ont indiqué une certaine flexibilité, bien que ténue.

- Faut-il renforcer les disciplines de la sauvegarde spéciale textiles ? Ici, les grands importateurs estimaient que les dispositions de la sauvegarde telles que formulées dans le texte du projet d'Accord rendaient son utilisation déjà fortement difficile et que toute révision devait se faire dans le sens d'un affaiblissement. Cette requête a rencontré une forte opposition de la part des pays en développement. La Suisse a plaidé en faveur de renforcements spécifiques dans la clause de sauvegarde, notamment dans l'élément de causalité.
- Le mécanisme de vérification demandé par la CE doit-il être maintenu ? Les pays exportateurs ont combattu pour une élimination de cette disposition. La Suisse a préparé un langage alternatif.

Bruxelles a sensiblement progressé dans la perception d'un "deal" possible en réponse aux deux premières questions.

Durant la semaine de Bruxelles, le texte de l'Accord a été travaillé et amélioré d'un point de vue technique et juridique. Le Secrétariat du GATT a matérialisé ces progrès dans un texte annoté du projet d'Accord. Ce travail doit être poursuivi.

Cependant, aucune négociation finale n'a pu s'engager, ce dossier restant l'otage de l'agriculture, par Groupe de CAIRNS interposé. Mais après Bruxelles, l'Accord textiles est pratiquement prêt.

La prolongation de la négociation a pour conséquence pratique une prorogation temporaire inévitable de l'Accord multifibres.

3. L'agriculture

La négociation agricole constituait la pierre angulaire de cette réunion ministérielle, elle en est devenue la pierre d'achoppement.

L'absence d'un texte qui aurait pu servir de base de négociation pour les ministres et la rigidité des positions constatées avant Bruxelles laissaient déjà présager les difficultés énormes qui devaient être surmontées pour parvenir à un résultat politique satisfaisant.

C'est le refus de la Communauté d'entrer en matière, dès lundi, sur des engagements spécifiques et séparés dans les trois domaines du soutien interne, de la protection à la frontière et des subventions à l'exportation qui a sonné le glas des efforts entrepris à Bruxelles. De tels engagements avaient été acceptés par tous les autres participants à la négociation, à l'exception de l'Autriche.

3.1 Le déroulement de la négociation agricole

La pression sur la Communauté a été très forte dès les premiers jours. CFD a également plaidé en faveur d'une résolution préalable, durant les vingt-quatre premières heures, de ce problème de principe pour pouvoir entrer en négociation sur la portée concrète des engagements.

Lorsque la Communauté, après deux sessions spéciales du Conseil des ministres, a accepté la concession méthodologique d'entrer en matière sur les trois volets de la négociation agricole, c'était d'une part trop tard dans la semaine pour permettre encore une percée - le climat psychologique était trop pourri - et d'autre part, il était évident que la concession n'était que méthodologique et ne correspondait pas à une volonté communautaire de réformer, au moins partiellement, la politique agricole commune.

Le Ministre Hellström (Suède), Président du groupe ministériel agricole, a tout entrepris pour obtenir un signal d'ouverture réelle de la Communauté. La Suisse a également oeuvré, dans ses contacts bilatéraux avec la CE à tous les niveaux, notamment avec le Commissaire Mac Sharry, pour favoriser un compromis.

La Communauté, dans un effort de sortir de son isolement, a souligné, avec raison, le peu de progrès dans d'autres domaines de négociation et a conditionné toute ouverture dans

l'agriculture à des progrès dans quatre autres domaines clés (services, propriété intellectuelle, textiles et règles). La Suisse a soutenu la Communauté dans cette entreprise, toutefois sans grand succès.

Le papier propose des engagements spécifiques dans les trois domaines, à savoir :

- pour le soutien interne, il propose une réduction pour tous les produits de 30 % sur une période de cinq ans à compter du 1er janvier 1991. Ce soutien portera "principalement sur les mesures qui faussent le plus les échanges mondiaux", ce qui constitue une référence bien timide à la catégorie verte;
- pour l'accès aux marchés, le Président propose (i) un gel de toutes les mesures à la frontière, (ii) l'établissement d'un niveau minimal d'accès représentant au moins 5 % de la consommation intérieure actuelle du produit concerné et (iii) une réduction de la protection à la frontière, pour tous les produits, de 30 %;
- pour la concurrence à l'exportation, le Président propose au choix des pays soit une réduction des dépenses budgétaires globales au titre de l'aide à l'exportation, soit la réduction de l'aide unitaire à l'exportation ou la quantité totale d'un produit pour lequel une aide à l'exportation peut être fournie. En plus, les participants s'engageraient à un processus continu de réforme du commerce mondial et à évaluer en 1995 les progrès accomplis sur la voie de la libéralisation.

Au départ, aucun participant n'a refusé d'entrer en matière sur le texte présidentiel. Tous ont donné leurs commentaires. Ce qui a frappé surtout, ce sont les réactions préliminaires assez positives des Américains et des pays du groupe de CAIRNS. Ceci prouve que dans la mesure où les Européens et les Japonais acceptent de s'engager sur le chemin de réformes de leurs politiques, les agroexportateurs acceptent de baisser considérablement leurs exigences en matière de taux de réduction du soutien.

La Commission européenne (Mac Sharry) a décrit les points acceptables et les points inacceptables du papier Hellström.

-18-

Acceptables lui paraissaient la réduction du soutien interne de 30 % sur cinq ans, le gel de l'accès au marché, la tarification des obstacles non-tarifaires et le concept des subventions à l'exportation en termes non pas budgétaires mais de volume. Inacceptable pour M. Mac Sharry étaient l'absence de crédits pour les réductions de soutien déjà effectuées, l'accès minimal au marché par produit de 5 % (la CEE accepterait 3 %), la réduction des barrières à la frontière de 30 % sur cinq ans, l'absence du "rebalancing" pour le gluten de maïs, la réduction des subventions à l'exportation de 30 % sur cinq ans et l'absence des "deficiency payments" américains sous la catégorie des subventions à l'exportation.

Les Nordiques ont accepté le papier de Hellström comme base sous réserve des engagements chiffrés.

CFD a lui également accepté le papier comme base, mais avec trois réserves importantes :

- Le texte doit être complété par un chapitre sur les règles du GATT, des règles qui doivent tenir compte des aspects non économiques de la politique agricole. CFD a cité dans ce contexte la décision d'avril 1989.
- Les engagements chiffrés dépassent ce que la Suisse est prête à accepter.
- La période de cinq ans est trop courte, il nous faut dix ans.

Le débat, qui avait bien commencé, a pris une mauvaise tournure lorsque le Commissaire Mac Sharry a repris la parole pour préciser que la Communauté ne pourrait, à Bruxelles, aller bien au-delà de trois concessions qui seraient l'accès minimal par produit de 3 %, la limitation du "rebalancing" au gluten de maïs et le gel des subventions à l'exportation. Les pays du groupe de CAIRNS et les Américains ont alors refusé de poursuivre la négociation qui venait à peine de s'engager, soulignant que la Communauté avait clairement laissé entendre qu'elle n'avait pas de marge de manoeuvre suffisante, qu'elle désirait en fait transformer le texte Hellström en un texte qui ressemblerait étrangement à l'offre communautaire.

Faute d'accord de poursuivre les débats - la Suisse était prête à négocier point par point - la négociation s'est effondrée et cet effondrement a eu des conséquences pour tous les participants de la Conférence.

3.2. Appréciation

La négociation agricole à Bruxelles n'a pas été inutile. Des progrès, certes insuffisants, mais non négligeables ont été accomplis. Les deux antagonistes (Etats-Unis et CAIRNS contre la CE) ont fait certaines concessions. Les Etats-Unis et le groupe de CAIRNS ont démontré, en acceptant les 30 % de réduction du papier du Président comme base de négociation, qu'ils sont prêts à réduire substantiellement leurs ambitions exagérées (75 % de réduction pour le soutien interne et 90 % pour les subventions à l'exportation). La Communauté a accepté de prendre des engagements spécifiques dans chacun des trois domaines. Pour la Suisse, la situation s'est avérée relativement confortable dans cette phase de la négociation. Notre disponibilité d'entrer en négociation sur la réduction du soutien interne, la protection à la frontière et notre offre de réduire davantage les subventions à l'exportation que le soutien interne, nous ont permis de jouer un rôle de modérateur. La situation risque cependant de changer en notre défaveur. L'acceptation par la CE de prendre des engagements séparés dans les trois domaines portera l'attention sur les montants de réduction et la Suisse risque bien de se retrouver dans le champ de tir des agro-exportateurs.

3.3. Suite des opérations

La négociation agricole sera la première à reprendre. Il est probable que M. Dunkel commencera ses consultations sur ce dossier dès la semaine prochaine. La négociation agricole progresse, à petits pas certes, mais inéluctablement vers la définition d'engagements spécifiques de réduction du soutien interne et de la protection à la frontière qui risquent de dépasser notre mandat. Si nous voulons éviter de nous trouver, à la fin de l'exercice, dans une situation d'isolement similaire à celle dans laquelle s'est trouvée la CE à Buxelles, il est impératif que nous intensifions les efforts de réforme interne de notre politique agricole. Nous préparerons, avant

Noël, une analyse détaillée de la situation et une proposition de stratégie de négociation pour les mois à venir.

4. Regeln

Minister Crosbie (Kanada) präsierte den ministeriellen Green Room, der sich mit den zentralen GATT-Regeln zu befassen hatte: Subventionen, Antidumping, Schutzklausel und GATT-Artikel (insbesondere Zahlungsbilanzschutzklausel in Art. XVIII). Sowohl im Bereiche der Schutzklausel wie der Antidumpingregeln waren gewisse Fortschritte zu verzeichnen, welche die Folgearbeiten in Genf erleichtern sollten. Ueber Subventionsregeln wurde kaum verhandelt, da weder die USA noch die EG von ihren entgegengesetzten Positionen abrücken wollten. Den politisch sensiblen Artikel XVIII wollte niemand antasten, solange die Gesamtverhandlung blockiert blieb. Aus den Regelverhandlungen in Brüssel darf die allgemeine Schlussfolgerung gezogen werden, dass die Uruguay-Runde sehr wohl zu einem Paket führen kann, welches sich sehen lassen darf und das die GATT-Disziplinen verstärken und klären wird. Dies ist nicht zuletzt im Hinblick auf ein verschärftes Streitbeilegungsverfahren von Bedeutung.

4.1 Sauvegardes

Un nouveau texte est sur la table, issu des travaux d'un groupe de rédaction (CE, US, Canada, Japon, Hong Kong, Brésil, Inde, Mexique).

La CE a accepté d'abandonner l'application sélective des mesures de sauvegarde. La sélectivité n'a cependant pas complètement disparu. Elle figure maintenant, sous une forme plus discrète, au paragraphe 9 du texte, qui prévoit un système d'allocation de contingents. Ainsi, la partie au bénéfice d'une mesure de sauvegarde peut, quand elle détermine les contingents attribués aux divers importateurs, tenir compte de la mesure dans laquelle chaque importateur a contribué au "dommage" global. Les contingents seront attribués en conséquence. Ce texte n'a cependant pas été abordé dans un Green Room. Les travaux continueront à Genève.

4.2 Subventions

A Bruxelles, la négociation sur les subventions et les mesures compensatoires n'a pas progressé. Nous nous trouvons donc toujours en présence du projet d'accord élaboré par le Président du groupe de négociation et qui a été accepté comme base de négociation à Genève. On peut identifier deux causes de ce blocage :

- 1) Le lien explicite qui existe entre la négociation sur l'agriculture et la négociation sur les subventions. Pour les agro-exportateurs, il est exclu d'accepter des disciplines en matière de subventions industrielles avant que le traitement des subventions agricoles n'ait été déterminé.
- 2) La position extrémiste des Etats-Unis qui ont remis en cause le système d'allocation des subventions dans trois catégories en fonction de leur effet commercial (catégories interdite, pouvant donner lieu à une action en cas de préjudice et autorisée). Lors même que la CE avait annoncé une certaine flexibilité en matière de renforcement des disciplines applicables aux subventions internes, les USA se sont prononcés contre l'instauration d'une catégorie de subventions autorisées, ne pouvant pas donner lieu à une action. Face à cette situation, le Président du groupe de négociation a renoncé à poursuivre ses efforts de conciliation à Bruxelles.

Pour ce qui concerne la suite de la négociation, il s'agira de veiller à ce qu'un accord se réalise sur la base du projet qui a été soumis au Comité des négociations commerciales. Le compromis à rechercher consiste en un léger relâchement des disciplines applicables aux subventions pouvant donner lieu à une action qui serait compensé par une définition plus restrictive de la catégorie des subventions autorisées, notamment par l'exclusion, de cette dernière catégorie, des mesures prises au titre de l'ajustement structurel.

4.3 Antidumpingregeln

Die Antidumpingverhandlungen sind trotz ihrer Technizität insofern von handelspolitischer Bedeutung, als die Regierungen

(nicht nur der beiden Grossen) zunehmend versucht sind, durch die extensive Anwendung des Antidumpinginstrumentariums protektionistische Ziele zu verfolgen. Die Androhung solcher Massnahmen ist ferner einer der gebräuchlichsten Auslöser von Grauzonen-Vereinbarungen, welchen in der Schutzklauselverhandlung ein Riegel geschoben werden muss. Es geht deshalb in der Uruguay-Runde darum, den bestehenden Antidumping-Kodex im GATT zu präzisieren, wo nötig zu ergänzen und auf alle Vertragsparteien auszudehnen. Politisch ist dieser Verhandlungsbereich durch einen starken Nord-Süd-Gegensatz gekennzeichnet.

In Brüssel wurde eine kleine, von der Schweiz präsierte Arbeitsgruppe (USA, EG, Japan, Kanada, Neuseeland, Mexiko, Hongkong, Singapur) eingesetzt, welche in einer ersten Phase ein kleines Paket über gewisse relativ einfache Punkte zu schnüren vermochte (Evidence, Provisional Measures, Price Undertakings, Public Notice, Judicial Review, On-spot-investigation, Best-information-available). Die Aushandlung eines zweiten, schwierigeren Satzes von Bestimmungen (Fair comparison, Initiation, Imposition of duties, Assembly in importing countries) konnte infolge des Abbruches der Konferenz leider nicht mehr zu Ende geführt werden.

Es ist anzunehmen, dass derselbe Verhandlungsprozess in Genf zu gegebener Zeit fortgesetzt werden wird. Die Chancen, zu einem signifikanten Gesamtergebnis zu gelangen, sobald die politischen Gegensätze in den Hintergrund gedrängt werden können, bleiben damit erhalten.

4.4 Articles du GATT

Un seul Green Room a été consacré à ce sujet. Trois articles étaient à l'ordre du jour.

L'Inde et le Brésil ont maintenu leur réserve sur le projet de décision concernant l'article XXXV (non-application de l'Accord général entre des parties contractantes).

Même situation pour le projet de décision sur l'article XXIV (accords régionaux). La Communauté a déclaré qu'il ne lui était pas possible, à ce stade, de lever sa réserve. En ce qui concerne ces deux textes, ils ne feraient pas l'objet de nou-

velles consultations, le Président estimant avoir épuisé à ce sujet toutes les possibilités de négociation.

L'article XVIII:B a fait l'objet d'un court débat au cours duquel ont été répétées les positions déjà maintes fois exprimées à Genève. Pour la CE et les Etats-Unis, un "non-result" est inacceptable. L'Inde et le Brésil ne voient pas la nécessité d'entamer un débat sur ce sujet. Des consultations devraient cependant se poursuivre à Genève.

4.5 Codes sur les obstacles techniques

La négociation sur la révision de ce code est pratiquement terminée et un projet pour un code révisé est sur la table. La révision porte sur l'amélioration de la transparence, sur la création de prescriptions techniques et de normes au niveau national, ainsi que sur le système d'échange de notifications et d'informations. Le projet d'un code révisé ne va pas plus loin que les obligations auxquelles la Suisse a souscrit dans deux accords européens qui ont été adoptés et mis en vigueur récemment :

- l'Accord entre les pays de l'AELE et la CEE relatif à l'instauration d'une procédure d'échange d'informations dans le domaine des réglementations techniques;
- l'Accord entre les pays de l'AELE relatif à la reconnaissance mutuelle des résultats d'essais et des preuves de conformité (convention de Tampere).

Il reste un problème que les ministres n'ont pas pu trancher : le niveau d'obligation du gouvernement central face aux gouvernements régionaux et locaux (dans quelle mesure le gouvernement central doit-il veiller à ce que les gouvernements régionaux et locaux respectent les dispositions du code ?). Ce sont surtout les pays ayant une structure fédérative qui s'opposent à une telle obligation. La Suisse ayant accepté une obligation au niveau européen, pourrait aussi accepter la même obligation au niveau mondial.

4.6 Code sur les licences à l'importation

La négociation sur la révision de ce code est terminée et le projet d'un accord révisé est sur la table. Les changements portent principalement sur la clarification et l'introduction de dispositions concernant la transparence des régimes des licences d'importation. La Suisse peut accepter ce projet dans sa forme actuelle.

Un seul participant à la négociation a fait une réserve. L'Inde a en effet proposé l'extension du code aux licences à l'exportation. S'agissant d'un sujet très délicat (exportation de matériel de guerre, nucléaire, etc.), la demande a été rejetée par l'ensemble des autres participants. L'acceptation par l'Inde dépend donc de l'établissement d'un groupe de travail sur la question des licences à l'exportation.

4.7 Code sur l'évaluation en douane

L'accord sur l'évaluation en douane issu du Tokyo Round a pour objectif la précision de l'article VII de l'Accord général concernant la détermination de la valeur en douane d'une marchandise lors de son importation. Pour défendre ses intérêts en tant qu'exportateur, la Suisse est signataire de l'accord, malgré le fait que son propre tarif douanier soit basé sur des droits spécifiques et non des droits ad valorem.

Cet accord n'a subi que des modifications mineures, dont le contenu a déjà fait l'objet d'un large consensus avant la réunion de Bruxelles. Ces modifications portent sur les points suivants :

- le renversement du fardeau de la preuve des autorités vers l'importateur dans des cas où des autorités douanières ont des raisons de douter de l'exactitude de la valeur déclarée par l'importateur,
- l'assistance technique et l'extension des périodes transitoires en vue de faciliter l'accession à l'accord d'un certain nombre de pays en développement (notamment parmi les PMA).

4.8 Öffentliches Beschaffungswesen

Die Verhandlungen in Brüssel konzentrierten sich auf den Bereich der Telekommunikation. Die EG will, dass die USA ihre Telekommunikationsfirmen einem besonderen Regime, insbesondere einem Transparenzmechanismus, unterstellen. Die USA sind der Meinung, dass sie für ihre privaten Telekommunikationsfirmen höchstens eine "Selfdenial"-Klausel (die Regierung verzichtet darauf, die Einkaufspolitik zu beeinflussen), vorsehen können. In Brüssel wurden auch weitere Vorschläge der EG zu diesem Thema von der USA nicht akzeptiert.

Bezüglich der Unterstellung von regionalen und lokalen Einkaufsstellen unter das Abkommen wiesen die USA und Kanada auf die grossen Schwierigkeiten hin, welche ihnen eine solche Unterstellung bereiten würde.

Die Verhandlungen auf multilateraler Ebene werden erst weiterlaufen, sobald ein Durchbruch auf bilateraler Ebene zwischen der EG und den USA im Bereich der Telekommunikation erfolgt.

4.9 Ursprungsregeln

Das Abkommen ist verabschiedet worden. In letzter Minute konnte ein Kompromiss gefunden werden. Dieser beinhaltet Konzessionen der USA zugunsten eines "one rule approach" für alle Verwendungszwecke im Austausch gegen Konzessionen der EG und der EFTA-Länder im präferenziellen Bereich. Das Abkommen enthält einen Anhang II, worin einige formale Prinzipien festgehalten werden, die auch auf präferenzielle Regeln anwendbar sind. Darunter fallen die Klarheit der ursprungsbegründenden Kriterien, die positive Definition dieser Kriterien, die Publikation, die bindende Auskunftspflicht, das Verbot retroaktiver Wirkung geänderter Regeln, die Geheimhaltungspflicht und die Notifikation. Das schweizerische Recht genügt diesen Regeln.

4.10 Inspections avant embarquement

Depuis un siècle environ, les entreprises ont pour pratique de faire inspecter, par des sociétés privées (p.ex. Société Générale de Surveillance à Genève), dans le pays exportateur, certaines catégories de marchandises avant leur expédition afin de

vérifier si elles sont conformes aux clauses du contrat (qualité, quantité, prix).

Depuis une vingtaine d'années, les services de ces sociétés sont utilisés, non seulement par des entreprises privées, mais également par les gouvernements de quelque 25 PVD qui leur donnent mandat d'inspecter toutes les importations au port d'embarquement. En recourant à l'inspection avant embarquement systématique, ces pays visent, entre autres, à empêcher la fuite des capitaux (surfacturation) et à veiller à ce que les importations acquittent le taux de droit approprié (éviter la sous-facturation). Ces sociétés jouent donc le rôle d'organes douaniers.

La question a été introduite au GATT, notamment par les Etats-Unis et la CE, dont les exportateurs considèrent que l'inspection avant expédition constitue un obstacle au commerce. Les plaintes formulées portent sur les éléments suivants: retard dans les exportations et leur paiement, frais administratifs additionnels pour l'exportateur, divulgation de renseignements commerciaux confidentiels, contrainte de l'exportateur à réduire, en certaines circonstances, le prix transactionnel suite à des inspections, inexistence d'un mécanisme de recours contre les constats des sociétés d'inspection avant expédition.

A la veille de la réunion de Bruxelles, un projet d'accord, portant sur l'ensemble des questions mentionnées ci-dessus, avait été élaboré à Genève par les principaux pays concernés, dont la Suisse. Le principal problème encore non-résolu portait sur les critères applicables à la vérification des prix par les sociétés d'inspection. A Bruxelles, à l'initiative de la Suisse et de la CE, un compromis a été trouvé sur cette question, permettant ainsi de finaliser cet accord. Par ce compromis, les Etats-Unis ont concédé aux PVD le droit d'effectuer des comparaisons de prix, non seulement entre le prix du contrat et le prix pratiqué dans le pays d'importation de la marchandise, mais également, à certaines conditions, avec des prix facturés pour cette marchandise du même pays d'exportation vers d'autres pays d'importation. Les PVD, quant à eux, ont concédé la garantie que, par les vérifications de prix, les sociétés d'inspection ne chercheront pas à imposer le prix le plus bas

("price shopping") et ont renoncé à une garantie formelle visant à interdire l'introduction de législations nationales dans les pays exportateurs en matière d'inspection avant embarquement. La solution trouvée pour la question des législations nationales tient largement compte de la législation suisse actuelle.

Le projet d'accord contient notamment des règles et des disciplines que les pays utilisateurs devraient faire respecter auprès des sociétés qu'ils emploient (non-discrimination, traitement national, confidentialité des renseignements commerciaux communiqués par les exportateurs, critères à respecter pour la vérification des prix, transparence). Pour les exportateurs, le document contient des obligations concernant la transparence, la non-discrimination et l'assistance technique aux PVD. Enfin, un mécanisme de recours est prévu, permettant à l'exportateur n'ayant pas obtenu le certificat d'inspection nécessaire à l'importation dans le pays de destination (Clean report of findings), de faire appel contre cette décision.

5. Schutz des geistigen Eigentums (TRIPS)

Die Brüsseler TRIPS-Verhandlungen, unter dem Vorsitz von Frau Minister Gradin (Schweden), brachten weitgehende Fortschritte im Verhandlungsprozess, der leider durch den Abbruch der Landwirtschaftsverhandlung Donnerstag Nacht jäh unterbrochen wurde. Fortschritte und Lösungen gilt es insbesondere für die Bereiche der Computerprogramme, "rental rights" (Urheberrecht), Muster- und Modellschutz, unter Einschluss einer besonderen Textilklausel, Zwangslizenzen, restriktive Praktiken in Lizenzverträgen und die Struktur der Uebergangsbestimmungen zu registrieren. Politisch bleiben im wesentlichen folgende Fragen zu entscheiden, die in Brüssel auf Ministerebene nicht mehr behandelt werden konnten: Einbezug des Abkommens in das GATT (Gattability), Patentausschlussgründe, insbesondere Lebewesen (Bio- und Gentechnologie), Einschluss der Pharmazeutika, die 20-jährige Schutzdauer der Patente. Namentlich Indien hält weiterhin in aller Klarheit am Ausschluss der Pharmaprodukte und Lebensmittel fest und hat dies in seiner offiziellen Erklärung erneut bekräftigt. Im Bereich der Zwangslizenzen ist weiterhin umstritten, ob der Import zu normalen Geschäftsbe-

dingungen die Zwangslizenz ausschliesst sowie die verwandte Frage, inwieweit Zwangslizenzen auch für den Export erteilt werden können. Im Bereich der Geschäftsgeheimnisse ist noch offen, ob ein ausschliessliches Recht an Testdaten für eine Dauer von in der Regel 5 Jahren geschaffen werden soll; der Einschluss dieses Kapitels ist noch nicht sicher. Schliesslich bleibt die Dauer der Uebergangsbestimmungen zu regeln. Diese Dauer wird klarerweise vom Niveau der erreichten materiellen Standards abhängen und kann nur ganz am Schluss gelöst werden.

Das weitere Ergebnis hängt nun im wesentlichen vom Ausgang der Landwirtschaftsverhandlung ab. Es ist klar, dass vor einem Durchbruch derselben keine weiteren TRIPS-Verhandlungen stattfinden können, ohne dass dabei das bisher Erreichte ernsthaft gefährdet würde.

6. TRIMS

La négociation sur les TRIMS (mesures à l'investissement liées aux échanges) vise à discipliner les conditions que les pays d'accueil imposent souvent aux investisseurs. Ces conditions, en effet, peuvent fausser ou restreindre les échanges, comme dans le cas de l'obligation de s'approvisionner en produits locaux ou d'exporter une partie de sa production.

Il est incontestable - et en partie incontesté - que ces mesures sont contraires à la lettre (art. III et XI) et à l'esprit du GATT et qu'elles représentent un danger non négligeable pour le système d'échanges. Mais la politique d'investissement, globalement, reste du domaine de la souveraineté nationale et les PVD notamment sont très sensibles à toute atteinte en la matière. Il s'agit donc d'une négociation hautement politique. Le résultat escompté par les pays industrialisés (l'interdiction des mesures les plus graves et la reconnaissance du droit des PC de saisir le GATT) ne peut donc être atteint que dans le contexte du résultat global du Round. La polarisation est telle, au demeurant, qu'aucun document de travail n'avait pu être remis aux négociateurs de Bruxelles, par manque d'accord.

Dans de telles conditions, Mme Anita Gradin, Ministre suédoise du commerce extérieur, chargée du groupe de négociations TRIMS

(avec les TRIPS), privilégia la voie des contacts informels, dont un avec l'Ambassadeur de Pury. Au terme de ses consultations, Mme Gradin pensa soumettre à un groupe très restreint de sept pays (USA, CE, Japon, Suisse, Brésil, Inde, Philippines) un projet de texte radicalement simplifié, qui aurait porté essentiellement sur l'interdiction des TRIMS les plus graves et sur un programme de travail pour l'avenir.

Ce texte aurait pu recevoir un bon accueil des Etats-Unis, du Japon et du Brésil, mais il n'était pas certain que l'Inde et le Philippines eussent pu l'accepter, et la Communauté l'évoquait avec réserve. De telles idées auraient probablement pu être acceptables pour la Suisse en dernier recours, bien que nous préférions un ensemble de disciplines plus complet.

Quoi qu'il en soit, ce texte ne vit jamais le jour, Mme Gradin jugeant que l'atmosphère générale ne le permettait pas. Il est probable toutefois que les idées qu'il était censé contenir devraient ressurgir au moment de conclure un accord définitif; il est probable en effet que seule une solution minimaliste sera possible à l'heure actuelle. Elle devrait au moins avoir le mérite d'ancrer plus solidement les TRIMS dans le GATT.

7. Questions institutionnelles

7.1 Règlement des différends

Aucune des trois questions en souffrance n'a trouvé de réponse.

Les deux premières sont de nature essentiellement politique, et ne pourraient donc être réglées qu'au vu des résultats globaux du Round. Il s'agit d'une part de la procédure que le Conseil devra suivre pour adopter les décisions aux divers stades d'une procédure de règlement des différends, et d'autre part, de l'engagement pris par toutes les parties contractantes, de renoncer aux mesures unilatérales qui ne sont pas autorisées au titre du GATT.

Le troisième problème en suspens - les cas de non-violation, i.e. les cas dans lesquels une mesure n'est pas contraire à l'Accord général, mais a néanmoins pour conséquence de léser une partie contractante - a fait l'objet d'intenses consulta-

tions informelles dans un petit groupe de 7 pays, dont la Suisse. D'importantes divergences subsistent, mais il y a accord sur la nécessité de définir les cas de non-violation, qui seraient ensuite soumis à la procédure ordinaire, moyennant quelques ajustements. La préoccupation suisse de soumettre les "autres cas" de l'Accord général étatique, en vertu de l'article XXIIIc, à une procédure différente, qui donnerait plus de poids au Conseil, trouve un écho favorable. En effet, il s'agit là d'une situation différente, dans laquelle aucune "mesure" proprement dite n'est en cause.

7.2 Acte final

Un intense processus informel a eu lieu entre 10 pays, dont la Suisse. Le texte a été épuré sous l'angle technique. La Suisse a ouvert les portes au concept de "trade and environment" au paragraphe 5. Elle a en outre introduit le principe d'un quorum pour la mise en oeuvre des textes. S'il y a consensus sur la nature politique de ce texte, les questions suivantes demeurent en suspens :

- création d'une MTO ("multilateral trade organisation").
- quorum pour la mise en oeuvre des textes.
- "single package", i.e. adoption des différents volets du Round - marchandises, services, TRIPS - en un texte unique.

8. Dienstleistungen

Den Ministern lag ein vom GNS (Groupe of Negotiations on Services) verhandelter Vertragsentwurf vor, in welchem insbesondere in folgenden Bereichen Entscheidungen erforderlich waren: Meistbegünstigung (MFN), Ausnahmen (darunter der für den Transportbereich wichtige Umweltschutz), Fragen betreffend ausländischer ~~Arbeitskräfte~~ sowie adäquate Ergänzungsbestimmungen zur Liberalisierung der Finanzdienstleistungen.

Nur im Bereich der Meistbegünstigung sind greifbare Fortschritte erzielt worden, weil die USA ihre Vorbehalte gegenüber einer allgemeinen und bedingungslosen MFN aufgegeben haben. Damit ist sichergestellt, dass ein Kleinstaat wie die Schweiz

von einem künftigen Dienstleistungsabkommen auch tatsächlich von allen durch die grossen Handelspartner erzielten Konzessionen profitieren kann. Es stellt sich hier indessen unweigerlich die Frage, auf welche Weise dem "Trittbrettfahrertum" begegnet werden kann. In diesem Sinne ist das Einlenken der USA an die Bedingung geknüpft, dass alle künftigen Vertragsparteien in dem ihnen angemessenen Rahmen bei Unterzeichnung Marktzugangs-Verpflichtungen eingehen (initial commitments). Dies entspricht im übrigen auch der Schweizer Position. Der geschilderte Durchbruch ist nicht zuletzt auf unsere Initiative vom Oktober 1990 zurückzuführen, im Dienstleistungsbereich eine glaubwürdige Offerte zu unterbreiten; bis zum Ende der Konferenz waren acht weitere Delegationen (nämlich Australien, die EG, Hongkong, Japan, Kanada, Neuseeland, Schweden und die USA) unserem Beispiel gefolgt. Damit sind zwar 80% des Welthandelsvolumens an Dienstleistungen erfasst, doch liegen die wesentlichen Probleme nicht so sehr in den Märkten der OECD-Staaten, als in jenen einiger Entwicklungsländer. Da sich kein Konferenzteilnehmer gegen die Aushandlung von Marktzugangs-Konzessionen vor Inkrafttreten des Abkommens ausgesprochen hat, kann davon ausgegangen werden, dass die MFN-Frage im GATS gelöst ist.

Etant donné la spécificité du secteur financier, les modalités de la libéralisation des services financiers sont consignées dans une annexe particulière. A l'issue de la phase préparatoire, cette annexe se limitait à une page blanche. Pour débloquer la situation, la Suisse, le Canada et la Suède, rejoints en dernière heure par le Japon, ont décidé de soumettre au TNC, comme base de discussion, un texte préparé à l'origine conjointement avec les Etats-Unis et la Commission européenne. Ce texte reprenait l'approche dite "à deux voies" développée à Genève dans le cadre de travaux informels auxquels avaient participé certains PVD. Opposés à l'approche à deux voies, les pays du SEACEN (South East Asia Central Banks and Monetary Authorities) ont déposé par la suite leur propre proposition, fondée uniquement sur le mécanisme de libéralisation progressive de l'Accord-cadre. Il est apparu qu'au moment opportun l'approche à deux voies, comme base de la négociation, aurait pu être proposée en donnant aux PVD certaines garanties qu'ils ne seraient pas soumis à des pressions d'assumer des obligations de libéralisation allant

au-delà de leurs possibilités. L'interruption de la négociation sur l'accord-cadre n'a pas permis de mener à terme les travaux sur l'annexe financière. Toutes les questions clés (principe même de l'approche à deux voies; dispositions institutionnelles; non-application; mesures non-discriminatoires) demeurent donc en suspens. Les contacts entre pays intéressés reprendront dès le début de 1991 afin d'avancer vers une solution acceptable.

Bei der Fortsetzung der Arbeiten im Dienstleistungsbereich sind prioritär folgende Fragen zu lösen:

- Ausnahmen (Artikel XIV)
- Streitbeilegung
- Definition (Artikel I und Arbeitskräfte)
- Inländerbehandlung
- Harmonisierung und Anerkennung (Artikel VI)
- Integration (Artikel V)
- Finanzanhang/Nicht-Anwendung

Anschliessend sind auf Grund der dazumal vorliegenden Offer-ten die "initial commitments" auszuhandeln.

9. Erklärung über Handel und Umwelt

Angesichts der zunehmenden Bedeutung der Umweltanliegen sowie möglicher Zusammenhänge zwischen Handel und Umwelt haben die EFTA-Länder auf Initiative der Schweiz eine Erklärung über Handel und Umwelt vorbereitet, die von den Ministern hätte verabschiedet werden können. Das Ziel dieser Erklärung bestand darin, die Aufmerksamkeit auf mögliche Zusammenhänge zwischen den Handels- und Umweltpolitiken zu lenken und die VERTRAGSPARTEIEN einzuladen, das GATT zu beauftragen, eine entsprechende Analyse zu erstellen, sich Gedanken über einen möglichen Beitrag an die Umweltkonferenz von 1992 zu machen sowie die GATT-Arbeitsgruppe über Umweltmassnahmen und internationalen Handel wieder zu aktivieren.

Anlässlich einer von den EFTA-Ländern einberufenen und von der Schweiz (Vizedirektor Zosso) präsierten Sitzung wurde die Erklärung vorgestellt und diskutiert. Das Anliegen stiess mehrheitlich auf ein positives Echo (insbesondere EG, ost-

europäische Staaten, Brasilien als Gastgeberland der Umweltkonferenz 1992). Verschiedene Delegierte bedauerten das sehr kurzfristige Einbringen dieses wichtigen Anliegens. Die ASEAN-Gruppe und die USA lehnten eine solche Erklärung und die damit verfolgten Absichten zum jetzigen Zeitpunkt und im jetzigen Umfeld kategorisch ab. Nach erfolgter Diskussion entschlossen sich die EFTA-Länder, angesichts des Widerstandes der USA und der ASEAN-Gruppe, vorläufig auf eine Erklärung zu verzichten, jedoch folgenden Text in die Schlussakte der Uruguay-Runde einfließen zu lassen:

"Ministers noted the growing importance of environmental issues; that such issues have been discussed in several negotiating groups of the Uruguay Round; that interrelationships exist between trade and environmental policies. Therefore, ministers expressed their view that these interrelationships should be addressed within GATT."

Dieser Text wurde von Bundesrat Delamuraz im Namen der EFTA-Länder beim Präsidenten des TNC hinterlegt. Es geht nun kurzfristig darum, dafür zu sorgen, dass der Text tatsächlich Eingang in die Schlussakte findet. Längerfristig ist das Problem Handel - Umwelt weiterzuverfolgen und im Rahmen der bestehenden GATT-Strukturen zu behandeln. Parallel dazu wurde das Konzept "Handel-Umwelt" in die Schlussakte eingefügt (siehe 7.2).

Annexe III

**Déclaration de Monsieur le Conseiller fédéral
Jean-Pascal Delamuraz, Délégué de la Suisse, à
l'occasion du débat général de la réunion
ministérielle de décembre 1990 du cycle de
l'Uruguay du GATT**

Monsieur le Président,

Je serai bref. Car l'heure n'est pas aux discours. L'heure est à la négociation.

Nous sommes ici, Monsieur le Président, pour mener à terme la plus ambitieuse et la plus importante de toutes les négociations jamais entreprise au sein du GATT. Après quatre ans d'un travail acharné mené sous notre direction par nos négociateurs, nous n'avons que quelques jours pour opérer ensemble les percées politiques indispensables - et elles sont nombreuses - pour répondre aux défis que nous nous sommes lancés en septembre 1986 à Punta del Este:

Ces défis étaient et demeurent au nombre de trois:

- le défi de la concurrence: nous n'aurons réussi que si tous, nous acceptons la loi d'une concurrence accrue;
- le défi de l'intégration économique: nous n'aurons réussi que si le GATT, d'un accord commercial classique portant essentiellement sur la réduction de la protection à la frontière, devient un accord moderne d'intégration économique s'élargissant progressivement aux nombreux effets sur les échanges de toute une série de politiques non commerciales;
- le défi, enfin, le plus important, celui du rattachement plein et entier du monde en développement à ce formidable moteur de croissance et de développement que représente le commerce mondial basé sur un système de règles multilatérales;

Au moment où durant de longues et épuisantes journées et nuits nous allons affronter une négociation combien difficile pour chacun d'entre nous, il me paraît tout particulièrement important de nous remémorer ces

ambitions d'alors. Car il serait déplorable que face à des difficultés résultant d'intérêts à court terme, nous perdions de vue l'objectif politique essentiel que nous poursuivons, un objectif de liberté et de développement. Ne réduisons pas nos ambitions face à l'obstacle!

Concrètement, Monsieur le Président, ma délégation va tout faire pour contribuer à des percées sur quatre fronts de la négociation, et cela sans oublier les nombreux autres fronts:

1. Les règles: La Suisse est convaincue que la condition d'un système commercial qui fonctionne est un renforcement décisif des règles du GATT en faveur de plus de concurrence. Cela signifie une clause de sauvegarde non sélective, la soumission des subventions internes à une discipline stricte et des règles qui mettent un terme à l'utilisation abusive des procédures anti-dumping.
2. Les nouveaux sujets: Le système multilatéral vieillira très vite, si nous n'y introduisons pas cette semaine les services, la protection de la propriété intellectuelle et les investissements. Ma délégation se battra en particulier pour une application aussi complète que possible de la clause de la nation la plus favorisée à tous les services. Le GATT a prouvé que c'était là la clef de la réussite. C'est dans cet esprit que la Suisse a soumis avec trois autres délégations un projet d'annexe sectorielle portant sur les services financiers. De même je m'engagerai pour une pleine et entière intégration de normes adéquates en matière de propriété intellectuelle dans le système du GATT.
3. L'accès au marché: nous devons - ici à Bruxelles - prendre des engagements fermes pour assurer un paquet équilibré auquel tout le monde doit contribuer et qui bénéficie à tous.
4. Enfin, l'agriculture: Je suis le seul parmi vous qui occupe simultanément les fonctions de ministre de l'économie, du commerce et de l'agriculture. Je suis donc bien placé pour savoir qu'il n'est pas possible de séparer l'agriculture du reste de l'économie et vice-versa. Mais je suis aussi bien placé pour savoir que l'agriculture répond en partie du moins à des considérations qui n'ont rien à voir avec l'économie. Mon message en cette matière est simple: Des réformes agricoles sont en cours dans nos pays, en Suisse en particulier. Les négociations du GATT y ont contribué.

- 3 -

Donnons à ces réformes un cadre légal multilatéral de manière, une fois pour toutes à désempoisonner le système commercial multilatéral. Mais ne cassons pas ces réformes par des demandes exagérées et irréalistes de libéralisation totale de l'agriculture. Celle-ci a besoin de marché, mais dans nos régions, trop de marché la tuera. Et nous ne tolérerons pas la mort de nos campagnes.

J'aimerais terminer, Monsieur le Président, sur une note d'espoir et d'avenir. Cette négociation nous a beaucoup appris. Elle nous a notamment appris que concurrence et développement sont des termes complémentaires. Elle nous a aussi appris néanmoins que le développement économique à lui tout seul ne fait pas le bonheur. Ce développement doit s'insérer dans un environnement - au sens le plus large de ce terme - vivable, digne de l'homme. C'est ainsi que mon gouvernement va introduire cette semaine - avec quelques autres - une proposition de décision des Parties Contractantes du GATT ayant trait à la protection de l'environnement et au lancement de travaux sur la relation qui doit exister entre l'environnement et le commerce. Je suis quant à moi convaincu que le prochain round du GATT portera notamment sur ce sujet capital pour l'avenir de l'humanité.

Merci, Monsieur le Président.

DER DELEGIERTE
FÜR HANDELSVERTRÄGE

787.4.1-15
Uruguay-Runde

Fu *Prise de documents
à l'échelle de l'Union
dans le SIDA? (Muen
I)*
Bern, den 10. Dezember 1990

Notiz an Herrn Staatssekretär F. Blankart

- Kopie:**
- Secrétariat général DFEP: MM Corbat, Fröhlicher, Stoudmann
 - jek, ari, gir, kel, pur, bal, zos
 - Service économique et financier, DFAE
 - Direction du droit international, DFAE
 - Office fédéral de la propriété intellectuelle, DFJP (M. Cottier)
 - Administration fédérale des finances, DFF (M. Kaeser)
 - Direction générale des douanes, DFF (M. Gantenbein)
 - Office fédéral de l'industrie des arts et métiers et du travail, DFEP (M. D. Grossen)
 - Secrétariat général, DFTCE (M. Fischer)
 - Service de la radio et de la télévision, SG, DFTCE
 - Office fédéral de l'aviation civile, DFTCE
 - Banque nationale suisse, Zürich (Mme Dubois)
 - Vorort, Zürich
 - Association suisse des banques, Bâle
 - Schweiz. Gewerbeverband
 - Herrn B. Beck, Leiter des Amtes für Volkswirtschaft des Fürstentums Lichtenstein, 9490 Vaduz
 - col, ebe, hae, her, jag, lem, nag, ple, sti, stu, win, web, vwa
 - was, imb, mat, cha, kar, coy, scs, scl
 - Ambassade à Bonne, Brasilia, Buenos Aires, Canberra, Londres, Manilles, Mexico, La Nouvelle Delhi, Ottawa, Paris, Rome, Seoul, Singapour, Stockholm, Tokyo, Vienne, Washington, Wellington
 - Délégation suisse auprès de l'OCDE, Paris
 - Mission suisse auprès de CE, Bruxelles
 - Délégation suisse, Genève

GATT-Uruguay-Runde: Ministerkonferenz von Brüssel, 3.-7.12.1990

In der Beilage erhalten Sie den detaillierten Bericht über randvermerkte Konferenz.

an	<i>Edw L. TV BEG 17</i>	ala
Datum	<i>14.12.</i>	
Visa	<i>?</i>	ala
EDA	<i>14.12.90</i>	<i>15</i> David de Pury
Ref	<i>S.C. 41. 103. 3. (2).</i>	

Beilage: erwähnt